UNE ACTION GOUVERNEMENTALE CONCERTÉE À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES :

BILAN 2021-2022 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À PART ENTIÈRE

SUIVI DES 12 ENGAGEMENTS AU 31 MARS 2022

12
engagements pris
par **15** ministères
et organismes publics :

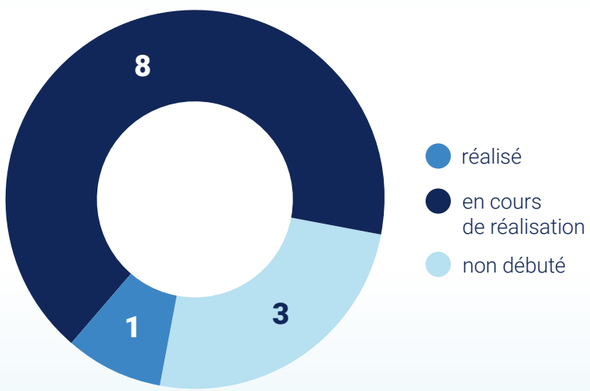

ENGAGEMENT RÉALISÉ

- Production d'un rapport sur l'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 du secteur public et identification de solutions visant à rendre ces immeubles accessibles.
- **Responsable :** Régie du bâtiment du Québec.
- **Collaborateurs :** ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, Société québécoise des infrastructures, Société d'habitation du Québec et Office des personnes handicapées du Québec (l'Office).

SUIVI DU PROJET POUR UNE MEILLEURE RÉPONSE AUX BESOINS ESSENTIELS DES PERSONNES HANDICAPÉES :
une analyse des programmes et pistes de solution

- Ce projet est issu d'un mandat du ministre responsable de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* ;
- Il vise à analyser le financement, l'organisation et la coordination des programmes destinés aux personnes handicapées afin de dégager des pistes de solution pour réduire les obstacles qu'elles rencontrent dans l'obtention des services répondant à leurs besoins.

Des travaux bien amorcés en 2021-2022

- Mise en place d'un comité d'orientation interministériel coprésidé par l'Office et Services Québec et regroupant : ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Réalisation d'une vaste collecte de données quantitatives et qualitatives auprès :
  - des ministères et des organismes concernés par les programmes ;
  - des regroupements nationaux et certains organismes du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées ;
  - de l'Office.

SUIVI DES PLANS D'ACTION ANNUELS À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Qui a l'obligation de produire un plan d'action ?

190
organisations

117
ministères et organismes publics de **50** employés et plus

73
municipalités d'au moins **15 000** habitants

En 2021-2022 :

99,5 %
des organisations ont produit un plan d'action : un record

5 012 mesures ont été prévues

75 % des organisations ont consulté des personnes handicapées lors de l'élaboration de leur plan d'action

76 % des plans d'action sont de bonne, très bonne ou excellente qualité

Obstacles et thèmes les plus fréquemment visés par les mesures

Ministères et organismes publics

661
mesures en lien avec le travail

616
mesures en lien avec la sensibilisation et la formation

573
mesures en lien avec l'accessibilité des immeubles

Municipalités

881
mesures en lien avec l'accès aux activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture

445
mesures en lien avec les déplacements et le transport

376
mesures en lien avec l'accessibilité des édifices municipaux

Votre gouvernement

Québec